

Occupation du collège Thérèse Pierre de Fougères : jour 1

Suite aux carences de l'État dans le domaine de l'hébergement d'urgence, une famille dont les enfants sont scolarisés au collège Thérèse Pierre et à l'école Odile Gautry de Fougères s'est retrouvée sans logement d'urgence ce mercredi. Pour les personnels, il est intolérable de les laisser dormir dehors. C'est pourquoi nous avons pris la décision d'occuper le collège pour mettre à l'abri la famille, pour leur trouver une solution. La situation n'est pas tenable à moyen terme, nous renouvelons donc notre demande d'une solution pérenne et rapide, pour cette famille, et toutes les autres qui sont ou seront dans cette situation.

Cela nous semble d'autant plus intolérable qu'un logement de fonction vide est disponible dans le collège. D'ailleurs, le Code de l'Action sociale et des familles stipule : « Toute personne en situation de détresse a accès, sans aucune condition de régularité de situation, à tout moment à un hébergement d'urgence » (art. 3452-2).

Les personnels mobilisés réunis en AG le mercredi 12 octobre 2022 à 18h

Occupation du collège Thérèse Pierre de Fougères : jour 2

L'occupation du collège se poursuit pour une deuxième nuit. La famille mise à l'abri n'a toujours pas de solution, et ce soir, il pleut. Nous sommes toujours en attente d'une solution pérenne et durable, pour la famille, et pour toutes les autres qui pourraient se trouver dans cette situation. Nous savons que le problème est structurel, d'autres écoles du département sont également occupées. L'État doit donc prendre ses responsabilités, de toute urgence ! Un toit est un droit !

Les personnels mobilisés réunis en AG le jeudi 13 octobre 2022 à 18h

Face à la solidarité, la réponse de l'Éducation nationale est la répression !

Ce soir, la surprise des personnels du collège Thérèse Pierre était grande : à 16h30, les grilles de l'établissement étaient baissées, contraignant tous les personnels à emprunter une sortie secondaire pour quitter leur lieu de travail ! En effet, face à notre détermination à mettre à l'abri une famille d'exilé-es, y compris par l'occupation des locaux si besoin, la seule réponse de notre administration a été de nous interdire de demeurer sur place sous peine de sanction disciplinaire, et d'interdire l'entrée de l'établissement à toute personne, y compris aux parents d'élèves. Alors que les deux nuits d'occupation n'ont eu aucune conséquence sur la continuité du service public d'éducation, c'est ce soir la DSDEN qui prend la responsabilité de fermer le collège plus tôt que d'habitude, tout en se montrant menaçante avec ses personnels ! La stupeur et la colère étaient grandes ce soir ! La famille d'exilé-es a une solution d'hébergement provisoire, mais la question de la poursuite d'une occupation reste posée, tant qu'aucune solution pérenne n'aura été trouvée.

Les personnels mobilisés, le lundi 17 octobre 2022